



Le SNASUB-FSU Amiens vous informe

Attention : infos enseignement scolaire

A l'attention des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES), des ingénieurs, techniques de recherche et de formation (ITRF) et des bibliothèques

Le SNASUB-FSU Amiens a été reçu le jeudi 22 novembre 2018 par madame la rectrice, Béatrice CORMIER et par monsieur le secrétaire général d'académie, monsieur Jean-Jacques VIAL. Notre délégation syndicale était composée de Brigitte DRAPALA (du lycée Jean Calvin de Noyon), de Willy DESTREZ et de Bernard GUÉANT (du rectorat d'Amiens) et de Philippe LALOUETTE du lycée Edouard Gand d'Amiens.

[Vous lirez très prochainement notre compte rendu complet sur notre site internet académique](#)

Quelques infos rapides en attendant...

1 - La prime de fin d'année 2018 dans l'enseignement scolaire (pour les personnels exerçant en services, lycées, collèges et CIO) sera versée - comme tous les ans - sur la paye de décembre !

- Collègues de catégorie C (Adjoint administratifs et Adjoint techniques) : 300 € bruts ;
- Collègues de catégorie B : 275 € bruts ;
- Collègues de catégorie A : 275 € bruts ;
- Pour les Agents non titulaires en contrat 12 mois : 300 euros bruts sur le salaire de décembre.
- Pour les autres Agents non titulaires, 300 euros bruts également, mais au prorata du temps de travail dans l'année.

2 - Le siège de la région académique en cas de fusion LILLE-AMIENS ?

Le choix devrait être arbitré dans les tous prochains jours, par le Premier ministre ou même par le président de la République ! Par quel canal allons-nous l'apprendre ? Mystère et boule de gomme...

C'est en fonction de ce choix d'implantation que découlera le projet global de réorganisation des services. A suivre donc, notamment lors du prochain CT des services académiques qui sera réuni le 3 décembre prochain...

3 - NON aux interruptions de contrats "longs" des ANT durant les congés scolaires !

Nous sommes intervenus fermement au sujet des conditions d'emploi des collègues non titulaires qui ne bénéficient pas de contrats à l'année. Nous avons constaté que la direction académique interrompait leur contrat de façon tout à fait arbitraire - pour réaliser des économies en fait - lors des congés scolaires. Face à nos arguments (précarisation accrue des collègues concerné.es, discontinuité dans les services et surcharge d'activité au bureau des ANT), le SGA nous a dit qu'il nous "avait entendu".

A suivre de très, très près donc !

TRÈS IMPORTANT : du fait des règles de communication électronique durant les élections professionnelles, nous ne pouvons plus communiquer ces infos à l'ensemble des personnels. N'hésitez pas à le faire à notre place ! Vos connaissances et proches, dans votre service... **DIFFUSEZ TRÈS LARGEMENT CE COURRIEL D'INFOS AUPRÈS DE VOS COLLÈGUES !**

Et bientôt, évidemment, l'ouverture du vote pour désigner les délégué.es du personnel : <http://snasub-amiens.fr/elections2018.htm>